

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement des transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe

La commission s'est réunie le 19 juin 2008 à 10 heures à Lausanne

Etaient présents Mmes et MM. Marianne Savary, Valérie Schwaar, Maximilien Bernhard, Philippe Cornamusaz, José Durussel, Denis-Olivier Maillefer, Daniel Mange, Nicolas Rochat et François Payot confirmé comme président rapporteur.

Pour le Département des infrastructures, étaient présents MM. François Marthaler, conseiller d'Etat et chef du département, Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, et Mme Virginie Berthollet, ingénieur au service précité. Les notes de séance ont été tenues par Mme Virginie Berthollet, ce dont la commission la remercie vivement.

Introduction

Le postulant rappelle les deux constats suivants :

- L'offre en transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe s'avère particulièrement faible tant en terme de fréquence que de temps de parcours, et peu concurrentielle face aux transports individuels. Il faut en effet compter près de 45 minutes pour effectuer le trajet Chavornay-Vallorbe en train et près d'une heure en bus, alors qu'il ne faut qu'une vingtaine de minutes en voiture.
- L'accroissement de la mobilité du travailleur, avec en particulier la problématique du flux des travailleurs frontaliers qui entraîne d'importants engorgements en heure de pointe au passage de la douane de Vallorbe, au lieu-dit Le Creux. L'attente peut atteindre 45 minutes voir 60 minutes.

M. le conseiller d'Etat confirme la préoccupation de longue date qu'a son département, autant quant au lieu de franchissement de la frontière qu'à la desserte en transport publique de cette zone transfrontalière. Il rappelle qu'une interpellation au Conseil fédéral a été faite par un parlementaire vaudois, les solutions devant être validées autant par le service des douanes que par celui des affaires étrangères.

M. Krayenbühl du Service de la mobilité a participé à une réunion d'une sous-commission de la Conférence TransJurassienne (CTJ) le 19 mai 2008, en présence des représentants des municipalités d'Yverdon, de Vallorbe, de Ballaigues, du Chenit, de Pontarlier et des entreprises de transports publics, Travys, CFF, CarPostal, ainsi que des représentants du groupement transfrontalier. 4000 personnes, entre la Vallée, Vallorbe-Ballaigues et le Nord vaudois - Ste-Croix-Yverdon, sont concernées. Une incitation est faite aux entreprises employant des frontaliers pour qu'elles mettent en place des solutions tendant à désengorger les heures de pointe. Un exemple récent est celui de Jaegger Lecoultré avec la mise en place de bus de ramassage proposés à leurs employé-e-s.

Le chef de service informe que concernant la problématique de desserte en transports publics, ils sont pour l'instant orientés selon un système de desserte interne au canton :

- ligne TC2 Vallée de Joux-Vallorbe-Yverdon, initialement destinée aux étudiants,
- ligne en cabotage depuis Vallorbe à Ballaigues,
- ligne de bus entre Orbe et Yverdon, avec une cadence intense,
- une desserte en train avec correspondance à Chavornay.

Au niveau transfrontalier : il n'existe pas actuellement de lignes transfrontalières. Lors de la Conférence TransJurassienne, il a été évoqué l'idée d'avoir des navettes ferroviaires entre Pontarlier et Vallorbe.

Dans le secteur de la douane du Creux à Vallorbe plusieurs problèmes ont pu être relevés :

- le problème de trafic très concentré,
- le problème plus technique avec la pose de cônes pour permettre le contrôle des véhicules, ne laissant qu'une file de circulation,
- le problème du trafic poids lourds, qui engendre des encombrements.

L'encombrement bloque notamment le flux de véhicules souhaitant se rendre à Vallorbe depuis la semi-autoroute, malgré la voie de présélection existante.

Dans cette problématique, des sous-ensembles peuvent clairement être identifiés :

- le besoin d'une gestion autoroutière qui apparaît indispensable,
- le besoin de favoriser les plans de mobilité d'entreprise, démarche qui tend à se développer de plus en plus.

Discussion

Les remarques et souhaits des membres de la commission portent sur :

- le constat que plusieurs communes (Le Chenit, Ballaigues, Vallorbe) et entreprises sont actives dans la recherche de solutions locales et régionales (Jaegger Lecoultré, Maillefer Instruments UMV...). Ces solutions s'orientent entre autres sur des incitations à abandonner le transport individuel, à favoriser le covoiturage et à optimiser l'utilisation de transports publics.
- La région autant par une réflexion interne (ADNV) que transfrontalière (CTJ) est consciente des problèmes soulevés.
- Les problèmes sont complexes par le fait d'une offre en transports publics insuffisante ou mal orientée par rapport, entre autres, aux conséquences inhérentes à la réorganisation administrative du nouveau district.
- Le problème d'étranglement du passage de la frontière et du nombre de frontaliers l'empruntant.
- Le fait que le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat devrait porter sur un périmètre plus large que celui proposé par le postulant en s'étendant jusqu'à l'agglomération yverdonnoise.

M. le conseiller d'Etat précise que le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil devra intégrer les réflexions locales en cours, en particulier par l'ADNV. Le périmètre d'extension des réflexions devrait correspondre à celui du groupe transport de l'ADNV.

Le conseiller d'Etat fait part de sa crainte liée au fait que la Confédération prévoit un nouveau plan d'économie. L'objectif serait d'économiser près d'un milliard par an sur l'enveloppe fédérale attribuée aux transports publics de Suisse et aux chemins de fer, et de remettre certaines lignes ferroviaires sous la stricte responsabilité des cantons.

Les commissaires ont reçu avec les notes de séance un document sur le plan de mobilité élaboré en collaboration par les autorités communales et plusieurs manufactures de la vallée de Joux.

Le but est de faire connaître ce genre d'exemple à l'ensemble du canton. Un concours pour les plans de mobilité d'entreprise a été créé il y a trois ans, faisant suite à l'élaboration d'un guide relatif à cette thématique. Il est également rappelé qu'il existe une fiche du Plan directeur cantonal pour les plans de mobilité d'entreprise. Le canton incite les entreprises à établir des plans de mobilité d'entreprise,

principalement lors de projets d'extension d'une entreprise et de son offre en stationnement.

Conclusions

Les membres de la commission sont convaincus que la problématique soulevée par le postulant est pertinente. Des mesures doivent être prises. Toutes ne sont pas immédiatement réalisables au vu de la zone transfrontalière concernée, mais le canton et le département doivent porter une attention plus soutenue à la région du Nord vaudois – la Vallée.

Le rapport sur ce postulat est donc très attendu. Il devra donner les intentions du Conseil d'Etat à court, moyen et long termes tant sur les mesures d'incitation que de soutien à la mise en place de solutions aux problèmes soulevés.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission recommande au Grand Conseil d'envoyer au Conseil d'Etat ce postulat pour étude et rapport.

Lausanne, le 15 septembre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *François Payot*